

Déclarations	Date limite
I. Entreprises dont l'activité relève de l'IR dans la catégorie des BIC <ul style="list-style-type: none"> • Régime réel (réel normal et réel simplifié) (3) Production de la déclaration de résultats et de ses annexes	4-mai
II. Entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés (IS) : Production de la déclaration annuelle de résultats et documents annexes : <ul style="list-style-type: none"> • Exercice clos en 2009 à une date autre que le 31 décembre • Exercice clos le 31 décembre 2009 • Absence de clôture d'exercice en 2009 	dans les 3 mois de la clôture de l'exercice 4 mai 2010 (1) (2) 4 mai 2010 (1)
III. Professions libérales et titulaires de revenus non commerciaux (BNC) <ul style="list-style-type: none"> • Régime de la déclaration contrôlée Production de la déclaration de résultats (3)	4 mai 2010 (1)
IV. Exploitants agricoles : <ul style="list-style-type: none"> • Régime du forfait • Régime réel 	31-mars-10 4 mai 2010 (1)
V. Taxe sur la valeur ajoutée (régime simplifié) : Production de la déclaration de régularisation : <ul style="list-style-type: none"> • n°3517 S CA 12/CA 12E : <ul style="list-style-type: none"> - entreprises soumises à l'IS et à l'IR (catégorie BIC) - professions libérales • n°3517 AGR CA 12A : <ul style="list-style-type: none"> - entreprises placées sous le régime simplifié de la TVA en agriculture 	4 mai 2010 4 mai 2010 4 mai 2010
VI. Taxes assises sur les salaires : <ul style="list-style-type: none"> • Participation-formation professionnelle continue : déclaration n°2483 • Participation-construction : déclaration n°2080 	4 mai 2010 4 mai 2010
VII. Sociétés immobilières : <ul style="list-style-type: none"> • Sociétés civiles immobilières de copropriété visées à l'article 1655 ter du CGI (déclaration n° 2071) • Sociétés civiles immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés (déclaration n°2072) 	4 mai 2010 4 mai 2010
VIII. Cotisation économique territoriale : <ul style="list-style-type: none"> • Cotisation foncière des entreprises • Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises 	4 mai 2010 4 mai 2010
(1) La télédéclaration (procédure TDFC) peut être réalisée dans un délai supplémentaire de 15 jours, expirant le 19 mai 2010 (2) Cette date est également applicable aux entreprises ayant clos leur exercice en janvier 2010 (3) Y compris les sociétés civiles de moyens	